**Entre conservatisme et modernité, naissance d’un précurseur ? D’Aguesseau (1668-1751).**

**Argumentaire :**

Henri François d’Aguesseau (Limoges. 27 novembre 1668 – Paris. 9 fÉvrier 1751)

Le 27 novembre 2018, nous célébrerons le 350e anniversaire de l’un des rares chanceliers de France, avec Michel de L’Hôpital, qui restent encore dans une vague mémoire collective. Ni célèbre, ni méconnu, d’Aguesseau appartient à ce groupe étroit de personnes dont le souvenir est demeuré, discret mais tenace. Sans doute fut-il un homme de gouvernement, au premier plan de la « comédie humaine » qui se jouait, en France, à chaque génération, autour de nos rois. Dans les sources, il apparaît en effet en pleine lumière de ce XVIIIe siècle que, plus qu’aucun autre, nos contemporains ont « adopté » comme fondateur. Est-ce suffisant pour expliquer sa notoriété, relative mais persistante ? D’autres que lui, ses contemporains, semblent enterrés, sitôt morts, dans les profondeurs de l’oubli ! Les juges et juristes, les Facultés de droit contribuèrent pour l’essentiel, il est vrai, à ranimer et entretenir la flamme de son illustration, et peu d’étudiants en droit, au moins jusqu’à la génération de Georges Frêche, qui lui consacra son mémoire de DES en 1968[[1]](#footnote-1), pouvaient ignorer tout à fait ce nom. Dans le panorama des commémorations nationales, il est l’un des rares hommes d’Ancien Régime à être régulièrement rappelé à notre bon souvenir, au bicentenaire de sa mort (en 1951, par un colloque à Limoges qui fit date), puis au 250e anniversaire de sa mort en 2001, maintenant au 350e anniversaire de sa naissance. Alors, qu’a eu Henri François d’Aguesseau de plus que d’autres ? Nous proposerons une réponse en deux points : une Œuvre ; une postérité intellectuelle.

Henri François naquit le 27 novembre 1668, à Limoges. Il était le quatrième enfant né du mariage d’Henri d’Aguesseau, alors intendant de justice, police et finances, et de Claire Le Picart de Périgny, mais il était le fils premier-né. Plus tard, dans un opuscule de 1718-1720, le chancelier évoque l’événement : «[Mon père] n’avoit que deux filles lorsqu’il y alla [en Limousin], il en sortit avec trois filles et un fils… et qui n’en fut que mieux reçu pour s’être fait attendre plus longtemps ». Heureux événement s’il en fût, à l’en croire, car : « il est incroyable à quel point toute la province, et surtout la ville de Limoges, partagea la joie de mon père dans cet événement ; on eût dit qu’il étoit né un fils à chacun de ses habitants ». Sous ces auspices, la vie et la carrière de d’Aguesseau, jusqu’au 2 février 1717, parurent tirées au cordeau de la destinée prometteuse de ses pères, parents et alliés, au sein de cette grande robe parisienne que le statut des offices de judicature avait élevée, depuis au moins un siècle, au sommet de l’administration royale et à l’antichambre de la plus haute noblesse. Lorsqu’il s’éteint à Paris, en 1751, il compte soixante années de service du roi comme avocat (1691) puis procureur (1700) général du roi au Parlement de Paris, élevé enfin à la Chancellerie par le Régent, où, malgré deux exils entre 1718 et 1727, il accomplit sans relâche une œuvre d’administration, de réforme, de modernisation aussi, de la législation et de la justice.

Son « Œuvre » porte majuscule dès lors, qu’après sa mort, ses deux fils survivants, l’un et l’autre conseillers d’État, confièrent au dernier bibliothécaire du chancelier le soin de réunir et publier tous ses écrits, discours, plaidoyers, mercuriales, essais, mémoires, instructions, *Méditations* ou lettres, même des pièces inachevées, même des bribes ou canevas… Treize volumes *in-4°* sortirent ainsi des presses, progressivement de 1759 à 1789, qui ne laissèrent pour plus tard que la correspondance familiale de d’Aguesseau. Un hommage « construit » qui, de rééditions, « complètes » (1819) ou partielles, en éditions complémentaires, répondait à une certaine vision de l’homme que l’on voulait magnifier : celle d’un grand classique, aussi grand chrétien, politique malheureux (en de brefs moments) parce que modéré et prudent, un esprit éclairé et moderne, mais un serviteur loyal de la monarchie par souci dominant de l’État et du service public.

Après la Révolution qui en fit d’abord un héros du peuple (1790), puis un suppôt des tyrans (1793), une tradition tendit progressivement à faire de d’Aguesseau un modèle d’équilibre entre Liberté et Autorité, le possible stabilisateur d’un balancier qui, entre l’horreur (la Terreur, la révolte, la guerre civile, les désordres en tous genres) et le pire (le pouvoir absolu que l’on commençait justement à appeler « absolutisme », le coup d’État, la dictature) offrait enfin le juste milieu d’un pouvoir respecté.

**Isabelle BRANCOURT,** agrégée d’Histoire (1986). Doctorat de l’Université de Lille 3 (1992) (sujet : *Le Chancelier Henri François d’Aguesseau. Essai biographique*). HDR (2005) de l’Université Paris 1- Sorbonne-Panthéon (sujet : *Le Parlement de Paris au risque des Archives. Le parquet, le greffe, la cour. XIIIe-XVIIIe s*.)

1. Seule « célébration » du tricentenaire de la naissance de d’Aguesseau. L’année ne s’y prêta guère. Georges Frêche, *Un chancelier gallican : Daguesseau*, Paris, P.U.F., 1969. [↑](#footnote-ref-1)